

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
17	11	4	15

Séance du 16 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le seize du mois de mars,
à 19h45,

le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Date de la convocation : **10 mars 2023**

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Emmanuel BRION, Sandrine BALLANDRIN, Jérémie RYNOIS.

Membres excusés : François CAROBIO (pouvoir à Myriam FANGET), Christophe MEURENAND (pouvoir à Alain SICARD), Agathe DORMANT (pouvoir à Catherine THOINON), Maxime SABRAN (pouvoir à Virginie BACLET).

Membres absents : Pascale LARRAN, Aurélien SICARD.

Secrétaire de séance : Myriam FANGET.

N° de l'acte : **DEL.2023.03.16.07**

OBJET : Budget eau - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

Le conseil municipal,

- après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,
- constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - . un excédent d'exploitation de 49 526,86 €
 - . un excédent d'investissement de 112 531,36 €
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat d'exploitation :

A - Résultat de l'exercice : + 49 526,86 €

B - Résultat antérieur reporté : + 45 883,54 €

C - Résultat à affecter (A + B) : + **95 410,40 €**

D - Solde d'exécution d'investissement : + 112 531,36 €

Résultat antérieur reporté : - 95 951,35 €

+ 16 580,01 €

E - Solde des restes à réaliser : - 9 800,00 €

F - Besoin de financement : 0,00 €

Affectation = C 95 410,40 €

Report en exploitation R 002 95 410,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Thierry DUPUIS

